



CONTRAT D'ADHESION

Préalablement la signature du contrat, l'adhérent désigné ci-dessous (ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance des prestations proposées ainsi que des conditions générales.

COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM: _____ PRENOM: _____
DATE DE NAISSANCE: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____
EMAIL: _____ TEL: _____

LE RESPONSABLE LEGAL (Pour les mineurs)

NOM: _____ PRENOM: _____ LIEN : _____
DATE DE NAISSANCE: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____
EMAIL: _____ TEL: _____

NB : Le contrat d'adhésion est un contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable tacitement si un courrier de résiliation n'est pas envoyé avec un délai minimum d'un mois de préavis, suivant les modalités reprises dans les conditions générales.

ABONNEMENT

N° de contrat : TB 2026 -

☐ 4-5 ANS ☐ 6-8 ANS ☐ 9-12 ANS ☐ ADULTES

DROIT A L'IMAGE : ☐ OUI ☐ NON

☐ DOMICILIATION : 12 mensualités de 35€

☐ MENSUEL 50€ ☐ TRIMESTRIEL 120€ ☐ SEMESTRIEL 210€ ☐ ANNUEL 400€

☐ VIREMENT ☐ CASH

OBJECTIF PERSONNEL (FACULTATIF) : ☐ LOISIR ☐ COMPETITION

L'ADHERENT S'ENGAGE A SE METTRE EN ORDRE DE LICENCE DES LA SIGNATURE DE CE CONTRAT.

L'abonné déclare signer le présent contrat à la suite d'une démarche spontanée de sa part.

Fait le / / 2026 à Chapelle-lez-Herlaimont. (L'Adhérent peut obtenir une copie par simple demande).

Pour l'ASBL Team Buonopane

Pour l'Adhérent

BUONOPANE Lucas

..... (NOM EN CAPITAL)

ASBL Team Buonopane

IBAN BE11 0689 3172 5948

Contact Lucas Buonopane – 0493 52 16 35 Buonopane.l@live.be

69, rue de la hestre, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

BIC GKCCBEBB N° d'entreprise BE0669.854.878



WWW.TEAMBUONOPANE.COM



[illegible]

(peut être utilisé plusieurs fois)

Nom: _____

(Maximum 70 caractères)

Adresse:

(Maximum 70 caractères)

Code Postal: Ville:

Pays:

(Vous trouvez votre numéro de compte IBAN et code BIC comme info sur vos extraits de compte)

Votre numéro de compte (IBAN):

Code BIC de votre banque:

(BIC, maximum 11 caractères, pas obligatoire en Belgique)

Date: / /

Lieu:

Nom: _____

¹ Le débiteur doit faire parvenir ce mandat au créancier.



CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT

Toute personne s'inscrivant aux activités de l'ASBL Team Buonopane est soumise aux présentes conditions dont elle est réputée avoir pris connaissance.

1. OBJET DU CONTRAT

L'Adhérent souscrit un abonnement nominatif et incessible lui permettant de participer aux entraînements organisés par l'ASBL Team Buonopane, selon la formule d'abonnement et les modalités financières choisies. Le planning des cours est communiqué à titre indicatif et peut être modifié en fonction des nécessités organisationnelles, des compétitions, stages, jours fériés ou disponibilités des infrastructures, sans que ces modifications n'ouvrent automatiquement droit à une indemnité ou à un remboursement. Les cours peuvent notamment être suspendus pendant la fermeture annuelle du club, actuellement prévue au mois de juillet.

2. DUREE, RECONDUCTION ET PAIEMENT

Le contrat est conclu pour la durée correspondant à la formule d'abonnement choisie. Pour les abonnements réglés par domiciliation, une période minimale d'engagement de trois mois est applicable. À l'issue de cette période, l'Adhérent peut résilier son abonnement moyennant un préavis d'un mois adressé par courrier ou par e-mail à l'ASBL Team Buonopane. Les abonnements réglés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement correspondent à un droit d'accès aux cours pendant la période couverte par le paiement. L'absence volontaire de l'Adhérent aux entraînements ne donne droit à aucune réduction, récupération ou remboursement. En cas de maladie ou d'accident entraînant une incapacité médicalement constatée de pratiquer pendant plus de deux mois, l'Adhérent peut solliciter la suspension de son abonnement pour la durée couverte par un certificat médical transmis à l'ASBL dans les meilleurs délais. Les montants déjà payés pour une période écoulée ne sont pas remboursables, sauf disposition légale impérative contraire.

3. PAIEMENT PAR DOMICILIATION

L'Adhérent ayant choisi le paiement par domiciliation s'engage à veiller à ce que son compte bancaire soit suffisamment approvisionné à la date habituelle du prélèvement. En cas de rejet ou de non-paiement d'une échéance, l'Adhérent reste tenu de régler le montant dû. Tout retard de paiement sera traité conformément aux dispositions légales applicables. Un premier rappel gratuit sera adressé à l'Adhérent avant toute réclamation éventuelle d'intérêts ou d'indemnités.

4. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans le contrat au moment de l'adhésion. Le tarif choisi est garanti pendant la période d'engagement correspondante. Toute modification tarifaire applicable à une période ultérieure sera communiquée à l'Adhérent avant son entrée en vigueur et ne pourra être appliquée rétroactivement à une période déjà payée.

5. RÉSILIATION ET EXCLUSION

a. À l'initiative de l'Adhérent : Les abonnements réglés par domiciliation peuvent être résiliés après une période minimale de trois mois, moyennant un préavis d'un mois transmis par courrier ou par e-mail. La résiliation prend effet à l'expiration du préavis. En cas de nouvelle inscription ultérieure, les tarifs et conditions en vigueur au moment de cette nouvelle inscription seront d'application. b. À l'initiative de l'ASBL Team Buonopane : L'ASBL Team Buonopane se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure définitivement tout Adhérent notamment en cas de non-respect du règlement ou des consignes de sécurité, de comportement agressif, dangereux ou irrespectueux, de dégradation volontaire du matériel ou des installations, de défaut de paiement persistant ou de comportement incompatible avec le bon fonctionnement du club. Lorsque les circonstances le permettent, l'Adhérent pourra préalablement être informé des faits qui lui sont reprochés.

6. SANTÉ ET LICENCE

L'Adhérent déclare ne pas avoir connaissance d'une contre-indication médicale incompatible avec la pratique des activités proposées. Il s'engage à respecter les éventuelles obligations médicales, administratives ou sportives imposées par la fédération. Chaque nouvel Adhérent bénéficie d'un seul cours d'essai. À l'issue de ce cours d'essai, l'accès aux entraînements ne sera plus autorisé tant que la licence auprès de la LFKBMO ne sera pas en ordre. La licence LFKBMO est obligatoire pour participer aux entraînements et doit être régularisée avant toute nouvelle participation après le cours d'essai.

7. ACCÈS AUX COURS ET AU DOJO

Pour les cours destinés aux enfants et aux jeunes, l'accès au dojo est autorisé au maximum 15 minutes avant l'heure officielle de début du cours.

Les parents ou accompagnateurs sont priés de respecter cet horaire et de ne pas déposer les enfants plus tôt. Les entraînements se déroulent à huis clos et sans spectateurs. Le dojo est réservé aux pratiquants participant au cours, aux entraîneurs, aux membres de l'encadrement et aux personnes expressément autorisées par l'ASBL. Les parents, accompagnateurs et spectateurs ne peuvent assister aux entraînements depuis l'espace de pratique sportive.

8. SALLE DE MUSCULATION

L'accès à la salle de musculation est exclusivement réservé aux membres disposant d'une licence valide et étant en ordre d'abonnement. L'accès est personnel et ne peut être cédé à une autre personne. Les utilisateurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité, d'utiliser le matériel conformément à sa destination et de le ranger après utilisation. L'ASBL peut limiter ou interdire l'accès à la salle de musculation lorsqu'une mesure de sécurité ou d'organisation le justifie. L'utilisation de la salle de musculation par les mineurs est soumise aux règles et à l'autorisation de l'encadrement.

9. EFFETS PERSONNELS ET OBJETS PERDUS

Chaque Adhérent reste responsable de ses effets personnels et objets de valeur apportés dans les installations. L'ASBL Team Buonopane ne dispose pas de service de garde ou de dépôt des effets personnels ni de service dédié aux objets perdus. Les objets retrouvés et remis à l'encadrement peuvent être conservés temporairement, sans garantie de restitution ou de conservation. Sous réserve des dispositions légales impératives, l'ASBL ne peut être tenue responsable de la perte, de l'oubli, du vol ou de la détérioration d'effets personnels qui ne lui ont pas été confiés.

10. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'ASBL Team Buonopane traite les données à caractère personnel de ses adhérents conformément au Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à la législation belge applicable. Le responsable du traitement est :

ASBL Team Buonopane 69, rue de la Hestre 7160 Chapelle-lez-Herlaimont. N° d'entreprise : BE0669.854.878 Buonopane.l@live.be

Les données recueillies sont notamment utilisées pour la gestion des adhésions, abonnements, paiements, licences sportives, entraînements, stages, événements, compétitions et communications nécessaires au fonctionnement du club. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies ainsi que, le cas échéant, pendant les délais imposés par la législation. Elles ne sont communiquées à des tiers que lorsque cela est nécessaire au fonctionnement des activités, à la gestion de la licence ou de l'affiliation sportive, au respect d'une obligation légale ou avec le consentement de la personne concernée.

L'Adhérent dispose, dans les conditions prévues par le RGPD, notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Toute demande peut être adressée à l'ASBL Team Buonopane.

11. DROIT À L'IMAGE

L'autorisation relative au droit à l'image n'est pas une condition d'adhésion au club. Dans le cadre des entraînements, stages, compétitions, événements et autres activités sportives, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées. L'ASBL Team Buonopane a photographier et/ou filmer l'Adhérent et à utiliser les images sur lesquelles celui-ci est identifiable à des fins d'information, de communication et de promotion des activités de l'ASBL. En cas d'autorisation, ces images peuvent notamment être diffusées sur le site internet de l'ASBL, ses réseaux sociaux officiels, sa chaîne YouTube, ses affiches, flyers, supports imprimés et publications relatives aux activités sportives du club. Cette autorisation est accordée gratuitement.

Le consentement peut être retiré pour les utilisations futures par demande écrite adressée à l'ASBL, sans remettre en cause les utilisations antérieurement réalisées de manière licite.



QR CODE GROUPE PRIVE - MEMBRES DU CLUB



WWW.TEAMBUONOPANE.COM





LIGUE FRANCOPHONE DE KICKBOXING MUAYTHAI

LFKBMO

Club : TEAM BUONOPANE N° 030

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : / /

Rue : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Tél : _____

Email : _____

Aptitude Médicale

Le médecin certifie que la personne
ci-dessous est :

- ☐ Apte à la pratique sportive
- ☐ Apte à la compétition sportive
- ☐ Inapte à la pratique sportive

Date : / /

Signature & cachet du médecin obligatoire !

☐ **Nouvelle licence**

☐ **Demande de carnet**

Uniquement pour les compétiteurs, photo obligatoire

☐ **Renouvellement**

N° de Licence : VK _____

N.B. : Pour nouvelle licence le 1^{er} Combat autorisé après

- 6 mois pour les -16 ans
- 3 mois pour les + 16 ans

Photo

VIGNETTE MUTUELLE

Pour les mineurs d'âge signature obligatoire d'un parent !

Nom (Parent ou responsable légal) :

Signature



Valable pour toutes les disciplines pratiquées au sein de la fédération LFKBMO